



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS

Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIÈRE** DES CÔTES D'ARMOR

Déclaration de la CE de L'UDFO DU 16 JUIN 2017

Réunie vendredi 16 juin 2017, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT Force Ouvrière des Côtes d'Armor, prend acte de la situation créée par l'élection d'un nouveau Président, et très prochainement d'une « majorité », qui serait totalement au service de son projet politique, selon ce qui se dessine, au travers des résultats du 1er tour et des projections, pour le 2ème.

La CE de l'UD-FO 22 constate, tout en restant dans son rôle syndical, que les résultats du 1er tour font apparaître un taux d'abstention de plus de 50%, jamais connu dans une élection législative, qui indique pour le moins qu'une grande partie des électeurs n'est pas en phase totale avec le projet de cette majorité tel qu'il a été exposé pendant la campagne.

Toutefois, à peine installé, le gouvernement réaffirme sa volonté de démanteler une à une les conquêtes essentielles de la classe ouvrière (code du travail, conventions collectives, sécurité sociale, assurance chômage, retraites, service public, formation professionnelle continue et les diplômes nationaux ...). Son projet au service du patronat, affiche clairement la volonté de dépouiller les salariés et leurs syndicats de leurs droits, comme cela a été fait sous les « recommandations » de la Commission européenne, du FMI et de l'OMC, en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie et partout dans le monde, en imposant la dictature de la dette et l'austérité...

La feuille de route, intitulée « Programme de travail pour rénover notre modèle social » est clairement sans ambiguïté sur l'objectif du gouvernement de prolonger la liquidation du code du travail, déjà bien avancée par les lois précédentes, et en particulier la loi El Khomri.

Le projet du gouvernement prévoit en effet de généraliser l'accord d'entreprise, qui a pour objectif d'inverser la hiérarchie des normes, dans tous les domaines. C'est la fin programmée de la force des règles générales qui s'imposent aux employeurs en matière de temps de travail, de salaires, de travail de nuit, de travail du dimanche, d'hygiène, de sécurité etc... C'est la fin des conventions collectives, des statuts. Ce serait le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, qui ne constituera plus aucune protection pour le salarié, puisqu'il ne sera plus appuyé sur les droits collectifs. C'est le retour au contrat de louage, aux journaliers !! Une attaque sans précédent contre le cadre Republicain, contre l'égalité des droits. Ce n'est pas comme on l'a entendu un code du travail par entreprise, mais en fait c'est l'absence de code du travail, l'absence de protection pour les salariés, le non droit imposé de manière systématique dans de pseudo négociations soumises au chantage, dans les entreprises.

Ce programme comporte aussi la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage. Cela constituerait une accélération considérable de la volonté de confisquer la sécurité sociale. C'est en effet un pas très important vers la fiscalisation complète de la sécurité sociale, doublé d'une atteinte directe du salaire différé sur lequel a été fondé la sécu en 1945. L'augmentation de la CSG constitue l'autre volet de cette prise en main, augmentation qui entraînerait une sévère diminution du pouvoir d'achat des retraités.

Les retraités qui sont également visés dans ce programme dont les auteurs ont clairement fait savoir qu'ils voulaient remettre en cause la retraite par répartition.

Devant une telle violence doublée d'une volonté d'aller très vite, la CE de l'UD considère important de porter ce projet à la connaissance des salariés, et de l'expliquer dans le détail. Comme nous l'avons fortement exprimé l'an dernier contre la loi El Khomri, **une telle régression sociale ne se négocie pas, elle se combat, y compris par la grève !!**

La CE de l'UD-FO 22 réaffirme sa demande d'abrogation de la loi travail et revendique en même temps le retrait du projet de destruction de notre modèle social, le retrait de cette feuille de route et du projet Macron-Philippe. C'est sur ces bases que la mobilisation doit se développer, dans l'unité des organisations chaque fois que c'est possible.

La CE de l'UD-FO 22 fera largement connaître sa position et appelle ses syndicats à organiser partout la discussion avec les salariés, dans les entreprises, les services, les ateliers pour construire le rapport de force indispensable qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, y compris par la grève, pour aboutir à la satisfaction de ces revendications.

Fait à st Briec le 16 juin 2017, adoptée à l'unanimité